



Conférence donnée lors de la session 1995 des Semaines sociales de France, « *Une idée neuve : la famille, lieu d'amour et lien social* »

La famille, hier et aujourd'hui

RENE RÉMOND

Je soupçonne un brin de provocation chez les organisateurs de cette Semaine dans le choix de son titre. Car comment parler de la famille comme d'une idée neuve, alors que c'est incontestablement le fait social le plus ancien de l'histoire de l'humanité ? S'il y a en effet une certitude, c'est bien celle-là aussi loin qu'on remonte dans le temps, on la rencontre. La famille est antérieure à la division du travail, à la constitution des groupes sociaux, à la naissance même de la société, à plus forte raison à la formation de l'État. La famille est chronologiquement le phénomène premier. Cette antériorité justifie qu'on en parle comme de la cellule initiale, ou de l'unité de base. De cette priorité des théoriciens de l'institution familiale, et aussi des philosophes politiques ont pris argument pour affirmer sa primauté et la proposer en modèle de toute organisation sociale.

Certains soutiennent même que la famille a été la matrice de toutes les autres collectivités. C'est elle qui aurait engendré les sociétés et qui continuerait indirectement à régir les conduites, si l'on en croit Emmanuel Todd qui voit dans les formes adoptées par la famille la variable explicative, plus décisive que tout autre principe d'analyse, y compris la lutte des classes. En dériveraient les modes actuels d'organisation des sociétés et jusqu'aux systèmes de pensée et aux idéologies. Il pense pouvoir, par exemple, rendre compte de la diversité des températures politiques par les différences entre les types d'organisation familiale. Car il distingue plusieurs types. Retenons au passage ce constat d'une diversité des structures familiales. La famille n'est pas une réalité uniforme à travers l'espace, ni immuable dans le temps. Parler de la famille au singulier comme s'il y en avait un modèle unique et exclusif, c'est construire un être de raison : c'est au pluriel qu'il convient d'en traiter. L'histoire a introduit la diversité et le changement dans l'organisation familiale : nous aurons l'occasion de revenir sur cette relation entre famille et histoire. Emmanuel Todd distingue ainsi sept types fondamentaux, sans compter le type africain, et il pense discerner des corrélations entre ces types et les autres faits sociaux. La famille serait ainsi la clé de toute l'histoire des sociétés, le déterminant principal de leur configuration.

C'est le fait le plus ancien parce que c'est un donné naturel, antérieur à l'histoire. Dans le partage des activités humaines entre nature et culture - distinction dont vous savez l'importance et qui sera comme le fil rouge de mon intervention -, la famille se range assurément du côté de la nature dès les origines, avant le commencement de l'histoire. Car l'humanité a été créée sexuée : le couple procède de la différence des sexes, de leur attirance réciproque, du désir de se reproduire et de perpétuer l'espèce. Tels sont les fondements biologiques de la famille. Tous les systèmes de pensée qui font de la conformité à la nature le principe et la référence majeurs conçoivent l'organisation de la société sur le modèle de la cellule familiale.

Si le fait familial trouve ainsi son origine dans le biologique, il a, dès la naissance des sociétés, été pris en compte et réglementé par elles, transformé en un fait social reconnu et organisé. Le passage de l'ordre de la nature conditionné par le biologique à un univers culturel où la liberté pourra trouver à se déployer est une ligne de force de toute l'histoire de la famille à travers les âges et une de ses significations : cette transmutation est capitale.

L'accouplement de deux existences était chose trop importante pour être laissée au caprice des humeurs individuelles : il y allait de la survie du groupe, de la perpétuation de l'espèce, de la transmission des biens, de la préservation des patrimoines. Ce fut le

rôle du droit de faire de la famille une institution, de codifier son existence, de fixer les règles de sa constitution et de son fonctionnement. C'était le devoir de l'autorité politique de préserver la cohésion de la cellule familiale, de veiller sur la durée du mariage, de sanctionner les infractions, de faire respecter les normes.

Dans ce processus de transmutation et de sublimation des données naturelles, la famille a connu un troisième état, plus spirituel, où elle n'avait plus pour seule fonction de perpétuer l'espèce, de transmettre la vie et les biens matériels, mais aussi de transmettre des valeurs et d'éduquer les êtres. À ce stade, l'intervention de la religion a été décisive. Son rôle a été ambivalent, même celui du christianisme. La religion a prêté main-forte à l'ordre social en sacralisant ses règles. A cet égard, l'enseignement traditionnel du magistère, en énonçant la procréation comme une fin première du mariage, légitimait le droit et la détermination par la nature. Mais aussi le christianisme consacrait, au sens fort du terme, l'union de deux personnes : la sainteté du mariage n'était pas seulement celle des contrats ; l'analogie entre l'union des époux et la relation entre le Christ et l'Église lui conférait une signification mystique. En identifiant le sacrement au consentement libre de deux personnes, elle postulait l'égalité entre l'homme et la femme qu'elle émancipait virtuellement. Elle entrouvrait une fenêtre pour une relation d'amour entre deux êtres. De la détermination par le biologique, on était passé à l'exercice de la liberté spirituelle.

Autre conséquence de cette évolution : de donné naturel, la famille devenait une création de l'histoire. En résultait une diversification des modèles familiaux, l'histoire étant par nature diversité. De ce fait, l'organisation familiale connaissait une certaine relativisation. À défaut d'être une idée neuve, elle était à tout le moins une idée évolutive. Dès lors nous devons traiter de la famille comme d'une réalité qui a une histoire.

Le modèle familial de nos sociétés occidentales, façonnées par l'héritage de l'Antiquité classique et par le christianisme, n'échappe pas à cette loi : il l'illustre au contraire. Ce modèle est fondé sur le couple que forment un homme et une femme qui s'unissent par un consentement libre de toute contrainte pour la vie entière, dont le mariage est reconnu par la société et donne lieu à un acte et à une cérémonie. Il a pour fin de mettre des enfants au monde, de donner des citoyens à la société, des fidèles à l'Église. Toute autre forme est réputée contraire à la nature et à la morale, privée comme publique : la vie à deux en dehors des liens du mariage, l'adultère, les naissances hors mariage, à plus forte raison l'homosexualité. Le code civil ne reconnaît de droits qu'aux couples conformes à ce modèle, et le code pénal réprime les comportements hors norme : l'adultère est puni et les enfants que l'on appelle curieusement naturels - ce qui souligne indirectement la part prédominante de l'institutionnel dans la réglementation du mariage - subissent une discrimination. La puissance publique s'arroge ainsi le droit d'intervenir dans la vie privée et d'imposer la conformité aux règles que définissent conjointement les autorités civile et religieuse.

Ce modèle est inspiré en partie par le souci de combattre les effets pernicieux du temps qui passe, de garantir la continuité et d'assurer la suprématie de la volonté dans la durée sur les sentiments par nature éphémères et fugaces.

Tel est, schématiquement dessiné, le modèle qui a régi tant les conduites privées que les comportements collectifs depuis des siècles jusqu'aux temps les plus proches de nous.

Ce modèle est aujourd'hui remis en question et la crise qui l'affecte dans les mœurs et les esprits fait l'actualité du sujet. C'est en effet le paradoxe de ce thème que le phénomène dont nous avons vu qu'il était le plus ancien, le plus permanent, est aussi, du fait des changements qui le concernent, d'une saisissante actualité. Avant de se présenter comme une idée neuve, la famille est d'abord une réalité en plein renouvellement. D'où le titre de cette intervention : « hier et aujourd'hui ».

Il m'échoit en effet de décrire la mutation dont la famille a été l'objet au cours des dernières décennies. On pourrait, à son propos, parler de transition comme on parle de transition démographique pour caractériser le passage d'un type de situation à un autre tout différent. La famille a récemment vécu et continue de vivre une transition d'une importance comparable, qui s'est opérée en trente années et qui n'est certainement pas achevée. On peut dater son point de départ de cette année 1965 où Henri Mendras fait débiter ce qu'il appelle une seconde révolution en Occident, la première étant celle qui

commence en 1789, mais dont les conséquences furent peut-être moins décisives pour la famille. Je ne qualifierai pas moralement ces trente années, laissant d'autres décider s'il convient, à l'instar des Trente Glorieuses dénommées par Jean Fourastié, de les tenir pour heureuses ou calamiteuses, fastes ou néfastes. Les jugements diffèrent, les appréciations divergent, précisément parce qu'elle est en pleine évolution. On dit aujourd'hui de la famille chaque chose et son contraire, à la fois qu'elle est en perdition et qu'elle résiste mieux que tout au bouleversement. Et aussi parce que associée à des valeurs, elle appelle la controverse. Mon rôle, modeste, consiste à décrire le changement et à tenter de l'expliquer. D'autres viendront ensuite, qui formuleront des jugements et prescriront des actions. Je m'en tiendrai à l'énoncé de faits qui vous sont probablement connus mais qui gagneront peut-être à être rapprochés les uns des autres et mis en perspective.

L'ébranlement du modèle classique est la résultante de transformations à long terme, que je vais rappeler pour mémoire, et de changements très récents. Les transformations de la société ont modifié la position relative de la famille par rapport aux autres collectivités et institutions. Le transfert, qui s'est opéré au long des siècles, des fonctions sociales a progressivement dessaisi la famille d'une part importante de ses responsabilités : elle a été relayée ou supplantée par d'autres institutions. Autrefois, dans un passé qui n'est pas toujours si éloigné, la famille était le principal lieu social. Le lieu du travail et de l'activité créatrice : elle était l'unité de production dans l'agriculture - à preuve l'expression toujours actuelle *d'exploitation familiale* -, et aussi dans des secteurs étendus de l'artisanat et du commerce. Elle était aussi un lieu d'éducation où se faisait la transmission d'une partie des connaissances, l'apprentissage de la vie sociale. C'était encore le lieu de la protection contre les risques de toute nature, pour tous les âges de la vie, de l'enfance à la vieillesse.

Nous vivons aujourd'hui dans un autre type d'organisation sociale qui se caractérise par la dissociation des fonctions, la spécialisation des rôles et la socialisation de la plupart des activités. La famille n'est plus qu'exceptionnellement le lieu du travail professionnel. C'est à l'école qu'on demande, dès le plus jeune âge avec la généralisation de l'entrée à la maternelle dès la deuxième ou troisième année, d'assurer l'éducation : ce n'est plus la mère de famille qui apprend à l'enfant ses lettres. Au reste, le plus souvent elle n'est plus à la maison : elle travaille au-dehors. Pour les soins, on s'adresse aux institutions de santé, et pour la vieillesse on recourt à l'hospice. La famille a, de ce fait, perdu une grande partie de ses raisons d'être : son utilité sociale s'est considérablement réduite.

Surtout une mutation d'une ampleur et d'une rapidité pareillement exceptionnelles a ébranlé le modèle qui avait traversé les siècles et qui paraissait indestructible. La comparaison avec le discours sur le même sujet, tenu par la Semaine sociale de 1972, ferait ressortir toute l'étendue du changement.

Pour en mesurer la portée, partons du constat que dessinent les chiffres et de ce que les statistiques nous apprennent des changements de comportement en une génération. Je prendrai comme termes de comparaison, tantôt le lendemain immédiat de la dernière guerre, tantôt les années 1960 : on voudra bien excuser les différences de repères.

En 1945, le mariage était la forme normale et quasiment exclusive de la famille. Cette année-là ont été célébrées 423 000 unions, pour une population d'environ 40 millions. 90 % d'une classe d'âge contractaient publiquement une union. Les divorces étaient peu nombreux : moins de 10 %. Les naissances hors mariage aussi : 49 000 sur quelque 800 000 en 1962.

En 1994, dernière année pour laquelle nous ayons des chiffres complets, le total des mariages était tombé à 254 000 pour une population qui, dans l'intervalle, avait augmenté de moitié : le taux de nuptialité a diminué de moitié. Ces unions sont beaucoup plus précaires : on a dénombré, cette même année 1994, 110 000 divorces. On compte désormais un divorce pour trois mariages. La vie en couple en dehors du mariage ou avant le mariage a pris une grande extension ce que les sociologues ont appelé la cohabitation juvénile, mais qui n'est plus le fait seulement des jeunes, concerne 80 % des couples et se prolonge bien au-delà de la jeunesse. Le nombre de couples non mariés, qu'on estimait en 1962 à 310 000, est évalué aujourd'hui à deux millions : multiplié par plus de 6. Curieusement, l'extension de la cohabitation en couple ne compense pas exactement la régression du mariage : le total constitué par l'addition de ces deux types de vie en couple décroît. En 1975, il était estimé à 55 % pour les hommes de 25 ans et à 71 pour les femmes du même âge ; les pourcentages sont

aujourd'hui tombés à 39 pour les premiers et à 58 pour les secondes. On relève depuis quelque temps des indices de l'apparition d'un phénomène nouveau : les couples dits semi-cohabitants, couples stables mais qui ne vivent pas sous le même toit et ne partagent qu'une partie de l'existence, préservant de part et d'autre une vie indépendante ; ils seraient 5 %. On observe, en outre, un attrait nouveau du célibat au nom de l'indépendance un récent numéro du *Nouvel Observateur* publiait les résultats d'une enquête à ce sujet et les déclarations de nombreuses personnalités qui vantaient les charmes et les avantages du célibat. Les naissances hors mariage ont fait un bond prodigieux, passant de 6,4 % en 1968 à près de 35 % : elles étaient 242 000 en 1992.

La multiplication de ce qu'on appelle les familles monoparentales, incomplètes au regard de la conception traditionnelle, est une conséquence de ces divers changements : de 720 000 en 1970, elles sont passées à 1 170 000 vingt ans plus tard. Quelque deux millions d'enfants vivent dans ce type de famille. Encore l'ampleur du phénomène est-elle partiellement masquée par le nombre des remariages de divorcé, un quart des unions célébrées. Un million et demi d'enfants vivent dans une famille dite recomposée, dont l'un des deux adultes n'est pas leur père ou leur mère selon la nature. L'émergence de ces termes et de ces concepts est un indice du changement : ils sont nécessaires pour accompagner et décrire révolution de la réalité familiale.

Résultat : la multiplicité des cas de figure. Les sociologues ne dénombrent pas moins de 26 modèles différents. Il n'est plus concevable de parler de famille au singulier, comme s'il n'y en avait qu'un seul type et qui serait conforme à une norme unanimement acceptée. Le modèle hérité de l'histoire n'est plus unique. L'éventualité qu'il devienne minoritaire n'est plus inconcevable. Chaque soir ou presque, la télévision nous propose dans les fictions ou les enquêtes de toute sorte des situations qu'on aurait tenues jadis pour anormales et qui sont banalisées. Dans une enquête récente menée à l'initiative de PUDAF de Paris à la question : « Dans les années à venir souhaitez-vous que la famille soit fondée sur le mariage ? » 50 % seulement répondaient positivement, 21 acceptaient que ce soit sur le concubinage ou l'union libre et 29 % se disaient tout à fait indifférents à la question comme à la réponse.

Il importe certes d'introduire quelques nuances dans ce tableau. La mutation affecte inégalement les diverses composantes de la société : le modèle traditionnel se défend mieux en milieu populaire, à la campagne qu'à la ville ; le taux de mariage reste plus élevé chez les ouvriers.

Cette révolution n'est pas propre à la France : on en observe les manifestations dans toutes les sociétés occidentales. Cette relative universalité en accroît la signification. Elle a commencé dans les pays de l'Europe du Nord, au début des années 1960. Elle a aujourd'hui atteint les pays méditerranéens qu'elle touche de plein fouet. On observe une curieuse inversion des comportements : reprise de la natalité, renouvellement des générations dans les pays scandinaves, en Suède avec un taux de 2,14, suivie de près par l'Irlande, la Norvège, le Danemark, la Finlande, effondrement au sud où le taux est tombée à 1,22 et, en Italie, à 1,26. La France tient, comme souvent, une position médiane : elle est proche des pays du nord pour les naissances. Pour les naissances hors mariage, elle tient la tête, juste après le Danemark.

Parallèlement à ce bouleversement des comportements, la législation aussi a singulièrement évolué. C'est à dessein que je dis parallèlement, me refusant à trancher le sempiternel débat sur les responsabilités respectives des mœurs et des lois dans l'évolution des sociétés : les changements de la législation reflètent et précipitent à la fois l'évolution des mentalités et des conduites.

Dans la conception traditionnelle, l'État n'était pas, ne pouvait pas être neutre en ces matières : il était responsable des bonnes mœurs, garant de l'ordre juridique et de l'ordre moral, les deux ne faisant du reste qu'un. Il lui incombait de faire respecter le modèle. Il défendait le mariage indissoluble, veillait à la fidélité des conjoints, poursuivait l'adultère, punissait les mœurs contre nature, infligeait un statut inférieur aux enfants hors mariage ou adultérins. S'immisçant, avec le consentement de l'opinion, dans la vie privée, il contrôlait les conduites individuelles.

En ce domaine aussi s'est opérée dans les mêmes trente années une véritable révolution dans et par la loi. Entre 1965 et 1995, le parlement n'a pas voté moins de vingt-deux lois importantes sur le mariage et la famille, cette révolution étant le fait autant de majorités de droite que de gauche. Je ne mentionnerai que les plus

significatives et celles qui ont introduit les changements les plus profonds. De toutes, l'inspiration est la même et elles conduisent toutes au même résultat. L'État renonce à régler les conduites privées et à imposer la conformité à un modèle normatif. En autorisant la contraception (loi Neuwirth, 1967), en légalisant l'interruption volontaire de grossesse (loi Veil, 1975), en donnant son aval aux procréations médicales assistées, l'État accepte la dissociation de la sexualité et de la reproduction. De son côté, l'Église a élargi sa doctrine des fins du mariage en attachant autant d'importance à la relation entre époux qu'à la procréation. En 1975, la loi instaure le divorce par consentement mutuel par une application du principe que les juristes désignent sous l'appellation de parallélisme des formes : puisque le mariage repose sur le consentement libre et partagé, si ce consentement est rompu de part et d'autre, pourquoi ne pas conclure à sa dissolution ? Une loi de 1979 efface les discriminations entre filiation légitime et filiation adultérine, et abolit les inégalités qui en procédaient.

Sont également abrogées toutes les dispositions qui maintenaient une inégalité entre hommes et femmes : il avait fallu attendre cette année 1965, qui marque le début de la mutation, pour qu'il soit mis fin à la situation de dépendance de la femme mariée et qu'elle soit relevée de son incapacité juridique. En 1970, c'est la suppression de la notion de chef de famille et l'instauration d'une autorité parentale partagée. En 1985 est instituée l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux pour la gestion des biens des enfants mineurs. En trente ans a été ainsi démantelé tout l'édifice hérité du droit romain et du Code Napoléon qui traduisait dans le droit la conception traditionnelle et garantissait la supériorité et même l'exclusivité du modèle classique. Notre pays est, de ce fait, passé en trois décennies d'un régime de droit à un autre. La révolution des comportements a ainsi trouvé son pendant dans la révolution de la législation.

Le moment est venu de remonter des effets aux causes et des comportements aux motivations. Les causes, nous en avons déjà énoncé et reconnu quelques-unes. La principale est d'ordre psychologique et intellectuel : c'est la révolution dans les esprits et les sentiments qui a entraîné une véritable inversion de l'échelle des valeurs.

La relation entre l'individu et la collectivité en a été profondément changée. Naguère l'individu acceptait de plus ou moins bonne grâce (mais le moyen de s'y opposer ?) la subordination de ses préférences personnelles à l'intérêt réputé supérieur du groupe, famille ou société. L'impératif de la continuité à assurer à travers les générations l'emportait sur l'instant, la volonté sur le sentiment. La famille était gouvernée par l'autorité, régie par la raison et la volonté.

L'esprit de notre temps est beaucoup plus attaché à l'autonomie individuelle : il prise par dessus tout la sincérité et l'authenticité. Le mariage étant l'expression d'un choix libre, pourquoi y mêler la société et en faire une cérémonie ? La sincérité des sentiments à chaque instant étant la référence essentielle, le critère des conduites compte plus que la fidélité à un engagement pris à un moment de l'existence. Comme on ne peut être maître de ses sentiments ni certain de rester le même, on hésitera à s'engager durablement, à plus forte raison pour la vie entière. La raison principale de la régression du mariage n'est pas différente de celle qui explique la raréfaction des vocations sacerdotales et religieuses ; c'est, dans l'un et l'autre cas, le même scrupule ou la même hésitation à contracter pour toute une vie. À la rigueur, on consentirait à s'engager pour un temps, mais toute la vie ? D'autant que sa durée moyenne s'est considérablement allongée ; les démographes ont calculé que la durée moyenne d'une union conjugale était comprise, à la fin de l'ancien Régime, entre douze et quinze ans : elle approche aujourd'hui de cinquante. Paradoxalement, à mesure que s'allonge la durée de l'existence, on vit davantage dans l'instant et on refuse de s'inscrire dans une perspective à long terme. D'une certaine façon, ce refus de s'engager, cette attention privilégiée aux sincérités du moment sont une conséquence de l'évolution qui a peu à peu transformé un phénomène naturel en une activité régie par l'amour. Aux temps où l'on accordait moins d'importance à l'amour entre deux êtres, il était plus aisé de respecter la durée.

Milite dans le même sens l'aspiration à vivre le bonheur dans le couple : on attend de la vie à deux qu'elle comble tous les désirs, être reconnu comme une personne, être compris, et aussi l'harmonie sexuelle, l'entente des corps, le plaisir physique, que sais-je encore ? Si la famille a cessé d'être le lieu de la plupart des activités sociales, on attend d'elle aujourd'hui qu'elle réponde à des attentes plus profondes et plus personnelles.

Pour peu qu'une de ces attentes ne soit pas satisfaite, on se prend à douter du couple, on raisonne en terme d'échec. C'est parce que nos contemporains attendent plus de la vie en couple que les générations précédentes qu'ils sont si vite et si souvent déçus.

On ne saurait enfin accorder trop d'importance à ce qui est sans doute le plus grand fait social de cette deuxième moitié du XX^e siècle : l'émancipation de la moitié de l'humanité, la fin de l'inégalité entre les hommes et les femmes. Elle comporte entre autres aspects la dissociation croissante du travail et du foyer ; à cet égard, la France vient en tête, aussitôt après le Danemark, avec 47 % de femmes dans la population dite active. Concourent à ce renversement de situation à la fois les changements juridiques et les révolutions biologiques ; du fait de la contraception, la reproduction dépend aujourd'hui des femmes. Quel renversement par rapport au temps proche encore où la femme était assujettie au désir de l'homme ! Ce qui permet à Louis Roussel de dire que l'élément le plus solide aujourd'hui de la famille est le lien entre la mère et l'enfant. Le cycle est bouclé : il n'est plus possible aujourd'hui de parler de l'institution familiale comme faisaient naguère encore nos aînés. Au reste, l'expression n'a-t-elle pas à peu près disparu ?

Ce n'était donc ni un paradoxe ni une provocation de désigner la famille aujourd'hui, par comparaison avec hier, comme une idée neuve.

Et pourtant, si je m'arrêtais là, le tableau de la situation de la famille ne serait pas complet : il serait même fallacieux parce que méconnaissant un autre aspect qui est comme la contrepartie de cette grande mutation.

Relevons d'abord le fait que la famille ne suscite plus guère de critiques, et moins encore de contestation. Le temps est révolu où des écrivains proféraient des cris de haine à l'encontre de la famille, lui reprochant de brimer les libertés individuelles. Peut-être est-ce précisément à cause de l'évolution que nous venons de décrire : la famille n'est plus dominatrice, elle n'étouffe plus les personnalités. Dans l'enquête déjà citée, ils ne sont que 4 % à la voir comme un carcan. Le plus grand nombre s'y trouve bien, n'est pas pressé de la quitter ou de s'en éloigner. 53 % des 20-24 ans vivent chez leurs parents et quand ils s'en vont la plupart demeure à proximité. La solidarité entre les générations dans la cellule familiale s'exerce de mille façons - garde des enfants, caution morale, aide matérielle - et contribue puissamment à atténuer les effets de la crise et en amortit les conséquences. La famille est appréciée comme un lieu d'intimité et de relations relativement désintéressées car il n'y a pas de compétition pour le pouvoir.

La famille inspire des sentiments positifs. J'extrais de la même enquête quelques questions et leurs réponses les plus significatives. À la question : « Parmi les institutions suivantes, laquelle vous semble actuellement la plus solide ? », 52 % placent la famille en tête, contre 17 l'école, 13 la religion, 11 l'État. Deuxième question : « Quel est d'après vous le socle de la famille ? » Pour près des trois cinquièmes, c'est l'amour. Voilà une réponse qui fait écho au titre de cette semaine la famille, lieu d'amour,

Jamais non plus la famille n'avait suscité autant d'intérêt chez les intellectuels : l'étude de la famille et de ses transformations compose tout un chapitre, une rubrique de la sociologie contemporaine et fait l'objet d'une floraison de recherches, d'études, de publications. Elle est devenue un objet scientifique.

Elle est aussi un objet politique. C'est une donnée assez caractéristique de notre pays. La famille a longtemps divisé politiquement, départageant droite et gauche. La pensée conservatrice défendait l'institution, en exaltait les valeurs, et concevait la société politique sur le modèle proposé par la famille. Les pensées progressistes, au contraire, combattaient la famille, où elles voyaient un héritage et une survivance de l'Ancien Régime, contraire aux libertés individuelles et liée à un ordre moral qu'elles réprouvaient. Ces controverses sont aujourd'hui largement éteintes. En partie parce que le mouvement familial, qui s'était initialement constitué sous l'empire des pensées conservatrices ou sous l'inspiration de la préoccupation nataliste, a su heureusement s'en dégager et rassembler des familles d'esprit différentes. Il existe une politique publique de la famille à laquelle ont contribué depuis plus d'un demi-siècle tous les régimes, tous les gouvernements. La France est le pays qui fait dans les dépenses sociales la plus large part à la famille, malgré une diminution régulière des prestations servies à ce titre dans les dernières années. Cet intérêt pour la famille est l'expression d'une culture politique et peut-être un trait de l'exception française.

Il est temps de clore cette description de la famille hier et aujourd'hui. Elle est à la fois

le plus ancien, le plus stable, et celui qui se renouvelle, sous nos yeux, de la façon la plus radicale. De là qu'il inspire des jugements parfois contradictoires. Il appelle en conséquence un renouvellement de la pensée. Il a besoin d'idées neuves.

DÉBAT

Un intervenant : On souligne justement qu'un enfant a deux parents, mais je viens d'entendre parler de familles monoparentales. Je ne comprends pas, car j'ai toujours pensé qu'il fallait deux parents pour faire un enfant. Il y a des enfants qui vivent avec un seul parent mais, à notre sens, cela ne constitue pas une famille, car pour qu'il y ait famille, il faut qu'il y ait les deux parents.

Lorsqu'il y a un décès de l'un des parents, il est en réalité toujours présent dans la tête de celui ou de celle qui n'est pas décédé et dans la tête des enfants. Lorsqu'il y a une séparation, divorce, l'autre parent existe aussi et a droit à toute sa place. Je n'ai pas bien compris ce qu'a dit René Rémond lorsqu'il a parlé du lien très fort entre la mère et l'enfant. Dans mon association qui regroupe cinq à six cents pères, nous constatons des liens très puissants entre le père et l'enfant. Cette distinction entre les deux parents ne nous paraît pas fondée. Les deux parents peuvent avoir un comportement identique vis-à-vis de l'enfant.

Une autre réflexion : on a évoqué tout à l'heure le divorce par consentement mutuel, symétrique du mariage qui se fait par consentement mutuel. S'il y a une conclusion à tirer de ces trois journées, ce serait de promouvoir l'abolition de l'autre forme de divorce, le divorce pour faute, abominable parce qu'il tue la relation entre le père et la mère et cause beaucoup de mal aux enfants. Aujourd'hui, en France, il y a encore plus de 40 % de divorces pour faute.

René Rémond : Ma réponse sera brève car ma tâche consiste à décrire et à tâcher de comprendre. Vous dites que « les familles monoparentales ne sont pas des familles »... Oui, elles ne sont pas un objectif mais un fait que nous devons prendre en compte. D'une certaine façon les familles décomposées et recomposées font vivre les enfants avec un couple, même si l'un des deux n'est pas leur parent biologique. Autrefois, la cause de la plupart des ruptures était la mort, et les enfants vivaient déjà avec une belle-mère ou un beau-père. Le souhaitable est bien sûr que l'enfant vive avec les deux parents auxquels il doit la vie. Mais on enregistre de plus en plus de séparations de couples, et une dissociation entre la sexualité, la procréation et l'éducation. Cela est très nouveau. Effectivement il ne peut y avoir d'enfant sans mère, mais avec les PMA et la contraception, la femme maîtrise la reproduction, ce qui bouleverse le rapport entre les sexes. Ce bouleversement n'a pas de précédent dans l'histoire de l'humanité. Nous en constatons les premières répercussions.

Sur le second point, je crois effectivement que le divorce où il était nécessaire de faire la preuve de la culpabilité était pernicieux car il viciait durablement toutes les relations, entre les anciens conjoints, mais aussi entre les parents et les enfants.

Un intervenant : Je voudrais revenir sur le rapport entre la nature et la culture dont René Rémond nous a rappelé qu'elles étaient les deux sources de toute l'histoire du couple. Par culture n'a-t-il pas entendu de manière trop exclusive les exigences de la société qui ont intégré en fait la nature ? L'essentiel de la culture se greffe sur la nature biologique, sur la reconnaissance mutuelle entre personnes, chaque personne étant constituée pour l'autre et faisant alliance avec l'autre, premier fait de culture d'où dérivent tous les autres. La culture familiale n'est pas simple nature, mais elle est aussi cela.

René Rémond : Merci de ce complément. Quand je parle de passage à la culture, j'envisage la socialisation, la prise en main du phénomène par le groupe. Mais, en particulier sous l'influence du christianisme, il y a aussi reconnaissance de la personne dès lors qu'on pose l'exigence du libre choix. Si la société a longtemps négligé cet aspect qui lui paraissait secondaire, cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas eu jadis des unions qui reposaient sur la reconnaissance mutuelle : même à Rome, *Ubi Caius, ibi Caia*. On n'a pas attendu le christianisme pour qu'il y ait de vraies unions entre les êtres. Mais ce n'était pas la préoccupation majeure.

Le renversement des trente dernières années est l'affirmation de cela, y compris dans

les perversions qui peuvent en résulter. L'essentiel désormais dans le couple et le mariage est la réciprocité, les sentiments, la reconnaissance de l'autre, jusqu'à oublier ce qui pendant des siècles a été organisé par la société. L'État même aujourd'hui prend son parti de cette évolution.

Une intervenante : Il faut faire clairement la différence entre ce qui relève de la politique familiale - que vous avez dit être une spécificité française - et la politique sociale. Les deux politiques sont de natures différentes mais destinées, l'une à compenser les difficultés ponctuelles et l'autre à compenser les écarts de revenus entre les familles élevant des enfants et celles n'en élevant pas. Une politique sociale est curative, une politique familiale est préventive.

René Rémond : Je partage la position du mouvement familial et de l'UNAF de ne pas accepter que les prestations aux familles puissent être banalisées dans un but social et servir à combler les déficits de la politique sociale. Les familles ont le droit d'être aidées pour elles-mêmes et pas seulement dans une préoccupation d'assistance.

La relation de l'individu et de la famille à l'État est complexe. C'est vrai que la tendance à se retourner vers la puissance publique, État ou collectivités territoriales, est croissante. Mais en même temps on lui interdit d'intervenir dans les conduites personnelles. Jamais la revendication de la liberté de chacun ou du couple n'a été aussi forte, et jamais le refus à la société ou à l'État du droit de réglementer les comportements n'a été aussi vif.

Un intervenant : J'aurais souhaité que René Rémond nous précise sa position sur les liens entre la religion et la famille. Dans les centres de préparation au mariage, les couples, même s'ils ont le plus souvent déjà cohabité, viennent dans leur majorité demander le lien du sacrement. Cela est peut-être une assurance contre la rupture et montre combien les couples sont préoccupés par la durée de ce lien et en craignent la rupture. Ayant été chargé pour l'année internationale de la famille de faire un rapport sur « Politique familiale et intégration », j'ai constaté que beaucoup d'enfants de divorcés par consentement mutuel sont traumatisés, parce qu'ils constatent que le problème qui fait difficulté dans la séparation de leurs parents, c'est leur existence : ils voient que leurs parents s'entendent bien puisqu'ils divorcent par consentement mutuel, mais eux posent un problème difficile. Ils sont traumatisés parce que si leurs parents s'entendent bien n'auraient-ils pas pu s'entendre pour faire le plus grand bonheur possible à leurs enfants ?

René Rémond : Si je n'ai pas parlé de la religion ce n'est pas que j'en sous-estime l'influence, mais parce qu'elle n'entraîne pas nécessairement dans le champ de l'étude qui portait sur l'évolution de l'institution : je ne pouvais établir toutes les corrélations.

Le déclin des mariages religieux s'explique en partie par la multiplication des divorces et des remariages des divorcés. Actuellement un mariage civil sur deux est suivi par un mariage religieux. Si la première union a été suivie d'un divorce, l'Église ne peut pas consacrer la seconde. Probablement le mariage est une garantie de stabilité, en particulier grâce au développement de la préparation au mariage qui donne la possibilité aux futurs conjoints d'une réflexion sur le sens de l'acte qu'ils vont accomplir, qu'ils aient cohabité ou pas avant (et le plus grand nombre, 80 %, a cohabité).

Quels sont les effets des divorces sur les enfants ? Malgré des avis contrastés, je pense que c'est toujours une épreuve. La préoccupation des enfants a été longtemps un obstacle au divorce. Les parents acceptaient de rester ensemble pour les enfants. Il semble que cette considération joue de moins en moins actuellement. Peut-être parce que les parents imaginent que, après tout, ce ne sera pas une si grande épreuve pour les enfants, ou parce que la préoccupation des enfants s'est atténuée avec l'aspiration à l'autonomie individuelle qui prend le pas sur toute autre considération, y compris, peut-être, le bien des enfants.

Un intervenant : Vous avez photographié avec pertinence la situation de la famille. Dans la vie un verre est souvent à moitié vide ou à moitié plein. Est-ce que vous ne pensez pas que la partie à moitié pleine a été assez nettement sous-estimée dans votre exposé ? Ce n'est que lorsque vous êtes arrivé aux trois quarts de votre intervention que vous

avez mentionné que la famille n'était plus critiquée aujourd'hui.

René Rémond : J'en ai bien conscience, et je l'ai fait délibérément. Le fait majeur que nous constatons est le bouleversement intervenu au cours des trente dernières années. Si nous faisons une Semaine sociale sur la famille, c'est à cause de cela. Ce qu'il faut comprendre, et à quoi il faut chercher réponse, est ce bouleversement qui fait que le consensus dont bénéficiait le modèle a cessé. D'ici quelques années, la forme qui paraissait jadis la seule normale, sera peut-être minoritaire. Tout le reste est important mais subsidiaire. Le constat est premier et il ne faut pas le faire en noir et blanc. Il y a des aspects positifs et je nie suis abstenu de porter des jugements. J'ai décrit le phénomène et ai tenté de l'expliquer. Il reste à l'apprécier en fonction de ses conséquences, des convictions que l'on peut avoir et de l'enseignement du magistère.

Un intervenant : Vous avez dit que la fin première du mariage pour l'Église était la procréation. Avec le Concile, il y a eu un virage important : la fin première du mariage est devenue le soutien mutuel, l'amour et la procréation étant les fins secondaires. Le discours de l'Église sur l'accueil des enfants a été également évolutif, surtout depuis l'encyclique *Humanae vitae*, en 68 : avoir autant d'enfants qu'on peut en élever, et non pas avoir le maximum d'enfants.

René Rémond : Merci pour ce complément indispensable. C'est un signe de plus du renouvellement de perspective qui ne va cependant pas jusqu'à l'inversion des valeurs. Je n'avais d'ailleurs évoqué la position de l'Église que lorsque je décrivais la situation antérieure où la religion venait appuyer et conforter ce qui était le droit et la position de la société ; à cette époque-là l'Église raisonnait encore à mi-chemin entre la nature et la culture. De ce point de vue, Vatican II a accompagné ou précédé l'évolution des esprits. De plus en plus, l'accent est mis sur l'engagement personnel, le consentement individuel et la liberté du choix.

Une intervenante : Vous avez indiqué tout à l'heure à juste titre le bonheur semble être le ciment essentiel du couple et que, lorsqu'il s'en va, le couple se dissocie.

Dans les accompagnements que nous faisons des couples en crise, il faut bien dire que nous assistons souvent à des luttes de pouvoir. Cela ne se manifeste plus comme autrefois à propos de l'autorité parentale. Mais psychologiquement, le désir de l'emporter sur l'autre passe par des chemins souterrains, confus, mais extrêmement efficaces.

Deuxième point, l'argent reste un lieu de litige très important. Ce n'est plus la transmission du patrimoine qui est en cause comme jadis, mais quel est celui qui l'apporte et quel est celui qui le dépense ? Depuis que nous sommes entrés en période de chômage, ces questions ont activé de façon considérable les difficultés du couple. Ces questions ne sont que rarement évoquées dans la description des difficultés du couple aujourd'hui.

René Rémond : Merci de votre témoignage et de l'expérience qu'il exprime.

Un intervenant : Est-ce qu'on n'assiste pas aujourd'hui à une révolution extrêmement grave au sein de la famille ? Seule la culture devrait être variable, et la nature devrait demeurer identique à elle-même. Telle était la distinction classique de la sociologie. Mais avec la procréation assistée et la contraception, on assiste à une remise en cause de la nature qui devient variable à son tour. Où va-t-on ? Notre futur immédiat ne risque-t-il pas de devenir extrêmement dangereux et difficile à maîtriser. ?

René Rémond : La révolution biologique fait que l'on peut maintenant avoir une sexualité sans reproduction, et une reproduction sans sexualité. Ces deux termes qui, depuis l'origine de l'espèce, étaient étroitement associés et dont la liaison justifiait la vie du couple sont aujourd'hui dissociés. C'est un phénomène majeur. Pour la première fois, le législateur doit définir ce qui est conforme à la loi dans l'ordre biologique. Jamais dans les générations précédentes aucun homme politique n'aurait imaginé que le parlement aura à dire ce qui est licite ou illicite en matière de transmission et de la vie. Devant les problèmes inédits de bioéthique que les progrès de la connaissance font émerger dans les comportements, il y a un vide juridique et le législateur doit le combler. Voilà ainsi les

hommes politiques érigés en définisseurs de ce que la société peut admettre ou non pour la conservation des ovules. C'est incroyable : aucun philosophe politique, aucun utopiste n'aurait imaginé cela. Ainsi, d'une part, l'État s'abstient d'intervenir dans les comportements individuels, mais il est obligé de définir les règles concernant la transmission de la vie.

Un intervenant : Notre pays est maintenant pluri-ethnique. Je suis en banlieue et peux constater l'impact considérable des évolutions de notre société française sur les populations originaires d'Afrique noire ou du Nord et sur leur pays d'origine.

René Rémond : Les répercussions sur les pays d'origine sortent un peu de notre cadre, mais celles sur les populations qui vivent en France rejoignent notre réflexion sur les relations entre les conduites privées et le rôle de l'État. Le problème essentiel est celui de la polygamie. La logique voudrait que l'État, s'il se désintéresse des comportements, renonce à établir une distinction entre la mono-, la hi- et la polygamie. Mais alors, c'est le fondement même de notre société qui sera ébranlé. Est-ce que la République peut tolérer que sur son territoire des populations vivent selon des modèles familiaux aussi contradictoires ? Est-ce qu'on peut continuer à poursuivre un Français de souche pour bigamie et tolérer la polygamie des autres ? Pour certaines sociétés, cela ne fait pas de difficulté : la Grande-Bretagne s'accommode ce genre de situation. Mais pour la société française, pour qui la citoyenneté est presque plus importante que la nationalité et où la citoyenneté est l'adhésion à une culture, nous touchons à la racine de notre existence collective et de l'identité nationale. Jusqu'où peut-on aller dans une évolution qui conduit à ce que l'État se retire de la définition des modèles familiaux ? Les conséquences vont au-delà des existences privées et mettent en cause le lien social.

Une intervenante : Nous sortons du patriarcat et, à mon avis, nous allons entrer dans le matriarcat. Le rôle des pères a beaucoup changé puisque les couples travaillent à deux. L'ensemble des pères prennent leur place auprès des enfants, et pourtant dans beaucoup de domaines, les choix sont faits par la seule femme. Et même nous rencontrons aujourd'hui beaucoup de femmes qui veulent des enfants seules. Elles trouvent un géniteur, puis rejettent le père. Vers quelle société va-t-on si ces enfants vivent sans père ? Une famille, c'est un père, une mère et des enfants. Appelons les choses par leur nom. Lorsqu'il n'y a pas de père, nous sommes devant des foyers 011 des ménages monoparentaux, mais pas devant des familles. On a aussi parlé tout à l'heure de ce consentement mutuel qui pose des difficultés aux enfants car leurs parents s'entendent bien. Heureusement qu'ils s'entendent bien, mais le législateur n'a pas été assez loin. La loi de 1993 permet pratiquement à tous les parents d'exercer en commun l'autorité parentale mais beaucoup de parents et d'enfants aimeraient vivre SOUS des systèmes de résidence alternée, dont il faut définir les conditions. Et les conflits entre parents cessent souvent lorsqu'ils ont une gestion du temps avec leurs enfants complètement équilibrée. Les enfants y trouvent leur compte sur le plan affectif et les parents aussi. Il faudrait donc aller plus loin sur le plan législatif.

René Rémond : Ce n'est pas d'aujourd'hui que la femme joue un rôle important dans la famille ; dans les ménages ouvriers au XIX^e siècle, le père apportait sa paye et l'argent était entre les mains de la mère, qui en disposait. L'éducation des enfants, le choix de leurs études ont toujours été décidés bien plus par la mère que par le père.

Ce qui est nouveau, c'est que la mère se trouve souvent seule parce que le père est parti, ou parce qu'elle revendique d'être seule. Je n'ai pas évoqué la revendication de l'adoption d'enfants par des familles monoparentales. La charte des droits de la famille que P UNAF a adoptée, il y a quelques années, à son congrès de Bordeaux, admet des familles très diverses, mais néanmoins rappelle que ce qui est essentiel ce sont le père et la mère et leur responsabilité conjointe pour l'éducation des enfants

Une intervenante : Nous avons beaucoup parlé de la famille en France, mais à l'heure européenne. Nous ne pouvons pas nous cantonner à la famille en France ou même en Europe. Il y a beaucoup de modèles familiaux auxquels nos jeunes sont confrontés aujourd'hui, notamment la famille africaine, et je crois qu'il faut en tenir compte pour l'avenir de l'évolution de la famille.

René Rémond : C'est vrai. J'ai montré que l'évolution n'était pas propre à la France et que toutes les sociétés parvenues à peu près au même degré d'évolution et notamment celles qui s'étaient constituées dans la matrice européenne et chrétienne connaissent le même phénomène, de la Suède à l'Italie et du Portugal à l'Angleterre. La cohésion de notre Europe repose sur un ensemble de conceptions communes, en particulier sur la place de la femme. Le mariage repose sur l'égalité. Le partage de responsabilité entre la société et l'individu est très comparable.

Ailleurs, ce sont d'autres cultures sur lesquelles il est difficile de raisonner. On le voit déjà dans les départements d'outre-mer. Les stratégies familiales à la Martinique ou à la Guadeloupe ne sont pas du tout les mêmes qu'en France. On y constate une multiplicité d'unions et la multipaternité y est pratiquée depuis longtemps, bien que ces territoires vivent depuis plus d'un siècle dans la mouvance française.